

1. Dispositions décisives. Les présentes conditions de vente (les « conditions ») régissent toutes les ventes de produits Mueller Canada, Ltd. ("Mueller") y compris les produits, l'équipement et les pièces ou les services fabriqués ou vendus par Mueller (ci-après appelés collectivement « les produits »), à l'acheteur (la « commande »). Ces conditions l'emportent sur toute entente, déclaration ou promesse écrite ou verbale antérieure, et sur toute condition générale standard ou préalablement imprimée contenue dans la demande de prix de l'acheteur, le bon de commande, la facture, la confirmation de commande ou tout autre document similaire. Elles ne peuvent être ni modifiées ni élargies, sauf par une entente écrite concomitante ou subséquente, signée par un représentant autorisé de Mueller et l'acheteur. La confirmation par Mueller du bon de commande de l'acheteur ne constitue pas une acceptation des conditions contenues dans les présentes, peu importe la préface ou la façon dont les conditions sont décrites.

2. Livraison. Tous les produits sont livrés FAB au point d'envoi. Les frais de transport sont indiqués dans les conditions de transport publiées de Mueller (c.-à-d. tarif, proposition de prix) à la date de livraison. Le titre des produits et les risques de pertes sont transférés à l'acheteur à la livraison. L'acheteur peut demander une méthode de livraison particulière, mais la décision de Mueller relativement à la méthode de livraison sera définitive et péremptoire. Une commande portant une date de livraison ultérieure sera livrée à la date indiquée ou autour de celle-ci. Pour être valide, tout changement apporté à la date de livraison doit être fait au moins 30 jours avant la date de livraison prévue. Mueller se réserve le droit de facturer les produits à l'acheteur à la date de livraison prévue. Si l'acheteur demande que la fabrication et/ou la livraison des produits ou d'une partie de ceux-ci soit retardée ou suspendue pour quelque raison que ce soit, les parties doivent s'entendre sur les coûts et/ou prévoir les répercussions d'un tel retard, et les coûts seront portés au compte de l'acheteur. Si le retard s'étire au-delà de 30 jours après la date de livraison prévue originalement, l'acheteur devra assumer le titre et le risque de perte des produits et prendre des dispositions concernant l'entreposage. La facture de Mueller sera émise lorsque la commande sera prête à être livrée.

3. Annulation. L'acheteur peut annuler la présente commande seulement s'il a préalablement obtenu le consentement écrit d'un représentant autorisé de Mueller. L'acheteur devra payer des frais d'annulation raisonnables pour les commandes de produits spéciaux ou ne faisant pas partie des stocks habituels de Mueller. Mueller enverra la liste des produits considérés comme étant spéciaux ainsi que le montant des frais connexes à l'acheteur avant d'annuler la commande. Pour les produits marqués d'un astérisque (*) [ceux ne faisant pas partie des stocks habituels], Mueller se réserve le droit de livrer une quantité supérieure ou inférieure à 10 %.

4. Force Majeure. Mueller n'est pas responsable des retards de livraison causés par des situations incontrôlables, y compris, entre autres, des forces de la nature, des actes d'un gouvernement, des actes de l'acheteur, des incendies, des conflits de travail, un boycottage, des inondations, des épidémies, des restrictions sanitaires, une guerre, une insurrection, des actes de terrorisme, des émeutes, des incidents civils ou militaires, des embargos sur les marchandises, une pénurie de transport ou des retards, des conditions météorologiques particulièrement mauvaises ou une incapacité d'obtenir la main-d'œuvre, les matériaux ou les installations de fabrication nécessaires en raison de telles causes. En cas de retard, la date de livraison sera reportée pour une période équivalente à la période de retard.

5. Paiement. Tous les prix peuvent changer et tous les produits seront facturés en fonction du tarif en vigueur à la date de livraison, à moins que Mueller n'en convienne autrement par écrit. Un montant minimum de 100 \$ net doit être payé pour toutes les commandes à l'un des points de livraison. Les modalités de versement sont les suivantes

(sauf s'il en est décidé autrement) : escompte de 2 % pour paiement effectué avant le 15e jour du mois suivant la date de facturation, et montant payable en entier au plus tard le 30e jour du mois suivant la date de facturation. Si l'acheteur ne paie pas Mueller selon les modalités susmentionnées, il accepte de payer tous les frais de recouvrement, honoraires d'avocat et dépenses engagées pour le recouvrement de tout paiement, y compris les intérêts accumulés sur le montant dû au taux maximal autorisé par la loi applicable. L'acheteur doit assumer tous les frais de transport, d'assurance ou autres frais similaires découlant de la livraison des produits. L'acheteur doit régler toutes taxes et accises exigées par une autorité gouvernementale ou municipale sur la vente ou le transport des produits. Mueller émettra sa facture au moment de la livraison ou au moment de remettre à l'acheteur un avis indiquant qu'il est prêt à effectuer la livraison, selon la première de ces éventualités. Selon la valeur de la commande, Mueller peut, à sa seule discrétion, exiger des acomptes. Si la situation financière de l'acheteur ne satisfait pas ou ne satisfait plus Mueller, celle-ci peut, à sa seule discrétion, a) exiger que l'acheteur fasse des versements à l'avance; b) exiger une lettre de crédit ou une autre garantie acceptable avant de procéder à l'envoi; ou c) annuler l'envoi à tout moment avant la livraison des produits sans aucune autre obligation ou responsabilité.

6. Modifications et retours. L'acheteur peut demander de modifier la quantité, la portée et/ou la nature des produits d'une commande en présentant une demande de modification par écrit. Si, du seul avis de Mueller, un tel changement aura pour effet de modifier le prix fixe convenu et/ou la date de livraison, Mueller en avisera l'acheteur par écrit et ne sera pas tenue d'apporter la modification, à moins qu'elle accepte de le faire de son gré. L'acheteur confirmera que ladite modification est autorisée et acceptée en émettant une révision de commande.

7. Retours. Mueller n'acceptera aucun retour de produits sans que l'acheteur ait d'abord obtenu son consentement écrit. Les articles standard du catalogue, conformes à la commande, qui sont encore intacts peuvent être retournés avec le consentement préalable de Mueller en vue d'être crédités. Les produits spéciaux ou les articles ne figurant pas au catalogue, conformes à la commande, ne peuvent être retournés, sauf si Mueller peut raisonnablement trouver un autre acheteur. Tous les retours approuvés peuvent être soumis à une inspection afin de vérifier la qualité marchande du produit. Des frais de réapprovisionnement d'au moins 15 % seront exigés.

8. Indemnité. L'acheteur accepte d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et de défendre Mueller, y compris ses sociétés affiliées, dirigeants, employés, mandataires, sous-traitants, fournisseurs et représentants, à l'égard de tout jugement, perte, dommage, dépense, coût et obligation, y compris les frais de défense et les honoraires d'avocat, découlant de poursuites en justice, demandes ou réclamations pour blessure corporelle, décès, dommage matériel ou autre responsabilité découlant ou qui est présumé découler d'un acte ou d'une omission de l'acheteur ou de Mueller pouvant être lié de quelque manière que ce soit à la commande ou aux produits, que ces réclamations soient fondées sur un contrat, une garantie, une responsabilité civile délictuelle (y compris, entre autres, une négligence active ou passive), une responsabilité stricte, le non-respect d'une loi applicable ou toute autre allégation de faute. Dans le cas où l'obligation susmentionnée de l'acheteur d'indemniser Mueller est interdite par les lois applicables et que les présentes conditions sont en vigueur, l'obligation créée en vertu des présentes sera frappée de nullité, mais seulement dans la mesure de cette interdiction. Les autres obligations d'indemnisation de l'acheteur demeureront en vigueur et devront être respectées par les parties.

9. Assurance. L'acheteur accepte de s'adresser exclusivement à son assureur afin de recouvrer des dommages-intérêts pour toute perte ou blessure, et renonce à tout droit de recouvrement contre Mueller par voie de subrogation.

10. Limitation de responsabilité. Les recours énoncés aux présentes sont exclusifs, et la responsabilité totale de Mueller, y compris de ses sociétés affiliées, de ses dirigeants, de ses employés, de ses mandataires, de ses sous-traitants, de ses fournisseurs et de ses représentants, à l'égard de la commande ou de tout manquement à celle-ci, qu'elle soit fondée sur un contrat, une garantie, une responsabilité civile délictuelle, une indemnité, une responsabilité stricte ou autre, ne dépassera pas le montant de la commande des produits convenus à l'origine de la réclamation. Dans tous les cas où l'acheteur réclame des dommages-intérêts pour un produit défectueux ou non conforme, les recours exclusifs de l'acheteur et la seule responsabilité de Mueller seront ceux expressément prévus dans la section Garantie. EN AUCUN CAS, QUE CE SOIT AVANT OU APRÈS L'EXÉCUTION DE SES OBLIGATIONS PRÉVUES AU CONTRAT, MUELLER NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS (Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, POUR LA PERTE DE JOUISSANCE, DE REVENUS OU DE PROFITS, DES FRAIS D'INVENTAIRE OU D'UTILISATION, LE COÛT DU CAPITAL OU DES RÉCLAMATIONS DE CLIENTS) SUBIS PAR L'ACHETEUR OU TOUT AUTRE TIERS.

11. Garantie. Sauf indication contraire dans la section Garantie du site Web de Mueller ou son catalogue imprimé, Mueller garantit que ses produits sont exempts de défaut de fabrication et de matériaux dans des conditions d'utilisation et de service normales, lorsqu'ils sont utilisés à bon escient et dans les conditions prévues, pour une période d'un an à partir de la date de livraison. Si Mueller détermine (à sa seule discrétion) pendant la période de garantie qu'un produit n'est pas conforme, il peut choisir de réparer ou de remplacer le produit (dans les deux cas, FAB au point de fabrication) ou d'en rembourser le coût d'achat unitaire. LA PRÉSENTE GARANTIE L'EMPORTE SUR TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LA GARANTIE DE COMMERCIALITÉ. Cette garantie est valide à condition que l'acheteur accepte de fournir un avis écrit de la défectuosité alléguée avant d'entreprendre tout recours. En aucun cas la garantie n'inclut le coût de démontage ou de réinstallation.

12. Compensation. Tout montant que l'acheteur doit à Mueller en vertu d'une commande sera dû et exigible conformément aux conditions de paiement de la commande. L'acheteur ne peut compenser ce montant, ni partie de ce montant, qu'il soit liquidé ou non, par une somme qu'il affirme lui être due ou due à ses sociétés affiliées au titre d'autres transactions avec Mueller ou l'une de ses sociétés affiliées.

13. Non-divulgaration et non-utilisation des renseignements de Mueller. L'acheteur convient de ne pas divulguer des données ou des renseignements de Mueller touchant cette commande, ou de ne pas en donner l'accès à une tierce partie, sans le consentement écrit de Mueller.

14. Exportation/importation. L'acheteur accepte de se conformer à toutes les lois et/ou à tous les règlements applicables sur le contrôle des importations et des exportations, y compris, entre autres, ceux des États-Unis et/ou d'autres administrations d'où peuvent provenir les produits ou où ceux-ci peuvent être livrés. En aucun cas l'acheteur ne peut utiliser, transférer, distribuer, importer, exporter ou réexporter des produits en violation des lois et règlements applicables.

15. Taxes. À moins d'entente contraire, le prix demandé par Mueller pour les produits sera fixe et n'inclut pas la taxe de vente, la taxe d'utilisation, la taxe d'accise, la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe sur les biens et services, la taxe professionnelle (franchise ou privilège) ou tout autre droit, frais ou taxe. Mueller n'est pas responsable du paiement de ces taxes.

16. Cession. L'acheteur ne peut céder la commande ou toute partie de celle-ci sans le consentement écrit préalable de Mueller.

17. Renonciation. Le défaut par Mueller de revendiquer ses droits, en totalité ou en partie, lors du non-respect d'une commande ne constitue pas une renonciation de ces droits à l'égard d'un tel non-respect ou de tout non-respect subséquent, et l'acceptation de tout paiement pour un service ne constitue pas non plus une renonciation implicite. Aucune renonciation d'un droit ne s'applique à un autre droit que possède Mueller ni ne l'affecte, et une telle renonciation ne s'étend pas à un non-respect subséquent similaire ou non.

18. Divisibilité. Dans le cas où une disposition des présentes conditions s'avérerait être illégale, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette disposition sera considérée comme nulle et non avenue aux fins du différend en cause et toutes les autres dispositions demeureront valides et en vigueur.

19. Délai pour tenter une action en justice. Il est convenu qu'aucune poursuite ou action en justice, ou autre procédure, ne sera intentée contre l'une ou l'autre des parties plus d'un (1) an après la cause d'action entreprise ou plus d'un (1) an après la naissance de la réclamation, selon le délai le plus court, que l'on connaisse ou non le moment de la naissance de la réclamation ou qu'elle soit fondée sur une responsabilité civile délictuelle, un contrat ou toute autre théorie juridique.

20. Choix de la loi applicable. Ces conditions seront régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada applicables dans cette province. Les parties s'en remettent irrévocablement à la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario.

21. Conformité aux lois/pratiques éthiques. Mueller et l'acheteur acceptent de se conformer à tous les règlements, lois et règles applicables, y compris, entre autres, ceux du Canada et d'autres administrations où les parties font affaire. Par ailleurs, l'acheteur n'a pas et ne pourra pas offrir, promettre, autoriser ou faire, directement ou indirectement, des paiements (en argent ou tout autre article de valeur), des contributions ou des cadeaux à un organisme gouvernemental non américain, à un représentant ministériel ou à une entité appartenant au gouvernement ou contrôlée par celui-ci en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou un autre avantage illégitime qui irait à l'encontre de la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis, de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers et/ou de toute autre loi anticorruption applicable. Dans le cas où Mueller a des raisons de croire que l'une des clauses susmentionnées a été violée ou le sera, elle peut a) suspendre la livraison des produits à l'acheteur jusqu'à ce qu'elle ait reçu une confirmation à sa satisfaction qu'il n'y a eu aucune violation ou qu'il n'y en aura pas, auquel cas elle ne sera responsable envers le soussigné d'aucune réclamation, perte ni aucun dommage lié à sa décision de suspendre la livraison en vertu de la présente disposition; ou b) procéder à un audit de l'acheteur afin de s'assurer qu'aucune violation n'a eu lieu. L'acheteur doit coopérer à cet audit.

22. Langue. Les parties reconnaissent avoir demandé que ces conditions et tous les documents qui s'y rapportent soient rédigés en anglais. The parties acknowledge that they have requested that these Terms and all documents related hereto be drafted in the English language.